

Mieux vaudrait avoir recours à des prêtres érudits pour instruire les hérétiques avant de leur envoyer des commissions accompagnées de militaires. Toute résistance obstinée pourrait être brisée par des logements forcés de soldats (59). Le jésuite luxembourgeois désapprouvait l'expulsion de récalcitrants auxquels il proposa de procurer d'abord les moyens de se familiariser avec les dogmes catholiques. Il voulait même conserver la tolérance religieuse accordée aux seigneurs protestants, sous condition qu'il leur fût défendu d'entretenir des pasteurs dans leurs châteaux et de confier l'éducation de leurs enfants à des hérétiques. Lamormain voulait refuser la liberté religieuse aux roturiers, tout en proposant de leur prolonger le délai pour l'émigration, sous condition de s'abstenir de toute propagande et de faire élever leurs enfants dans la foi catholique. L'expulsion de sujets seigneuriaux serait tout à fait déplacée puisqu'ils préféreraient émigrer pour acquérir la liberté ; Lamormain conseilla de leur imposer des châtements modérés et de confier leurs enfants à des éducateurs catholiques. Les seigneurs fonciers de religion catholique devraient remplacer leurs officiers protestants par des catholiques. Lamormain était toutefois d'avis qu'il ne fallait pas refuser la bénédiction nuptiale à des fiancés qui hésiteraient à se convertir au catholicisme. Les livres hérétiques devraient être confisqués, sans être brûlés, pour épargner toute humiliation à leurs propriétaires ou auteurs. Du reste, les commissaires devraient prendre aussi des mesures énergiques contre les catholiques méprisants les lois de l'Eglise et les commandements de Dieu (60). L'administration impériale de la Bohême se conformait à ces conseils, mais les dépassait en ce sens que la « Coutume réformée » de 1627 ordonna catégoriquement l'expulsion de tous les hérétiques obstinés, même s'ils appartenaient à la noblesse.

La curie, la Ligue, et parmi les dignitaires de la cour impériale particulièrement le nonce Caraffa remplacé en 1628 par Palotto, et Lamormain revendiquaient la restitution totale des biens ecclésiastiques perdus depuis la paix des confessions d'Augsbourg (61). D'une pareille mesure, les chefs de la Ligue avaient à espérer de plus grands avantages que le souverain d'Autriche ; voilà pourquoi eux et ces prélats avaient élaboré ce projet qui était approuvé d'abord aussi par Wallenstein. Mais les hauts fonctionnaires gouvernementaux hésitaient et ne voulaient effectuer immédiatement que quelques restitutions particulières comme celle de l'évêché de Halberstadt-Magdebourg, destiné à l'archiduc Léopold-Guillaume qui fut nommé dans la suite évêque de Passau. Dans cette affaire, le nonce et Lamormain tenaient compte à la fois des maximes générales du droit et des intérêts de l'Eglise catholique puisque l'usurpation et la conversion de ces pays au protestantisme étaient également contraires aux stipulations de la paix des confessions d'Augsbourg (62).

Les motifs d'ordre religieux que le jésuite luxembourgeois et le nonce exposaient instamment à Ferdinand déterminèrent sa décision définitive. Plusieurs hauts dignitaires en prévoyaient les conséquences funestes, parmi eux particulièrement le prince d' Eggenberg, ministre impérial, qui s'opposait à toute immixtion de Lamormain dans cette affaire et présenta